

Rapport d'activité

2021



Répondre à l'ensemble des usagers

Pour suivre la réglementation liée à la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, le SYSEG a dû compléter son équipe. Deux nouveaux agents sont donc venus renforcer les rangs du syndicat. Ces postes sont financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un chargé de mission eaux pluviales a été recruté en janvier 2021 pour mettre en place la politique du syndicat, à savoir l'abandon progressif de la logique du tout tuyau au profit de l'infiltration à la parcelle, à la fois concernant les projets de création et d'extension de surfaces imperméabilisées, mais aussi les projets de requalification par des opérations de déconnexion des eaux pluviales. Celles-ci garantissent une décongestion des réseaux de transport unitaires et donc une réduction des déversements au milieu naturel. Ce changement de paradigme induit également de multiples bénéfices pour le territoire, tels que la réduction des îlots de chaleur urbain ou le rechargement des nappes phréatiques.

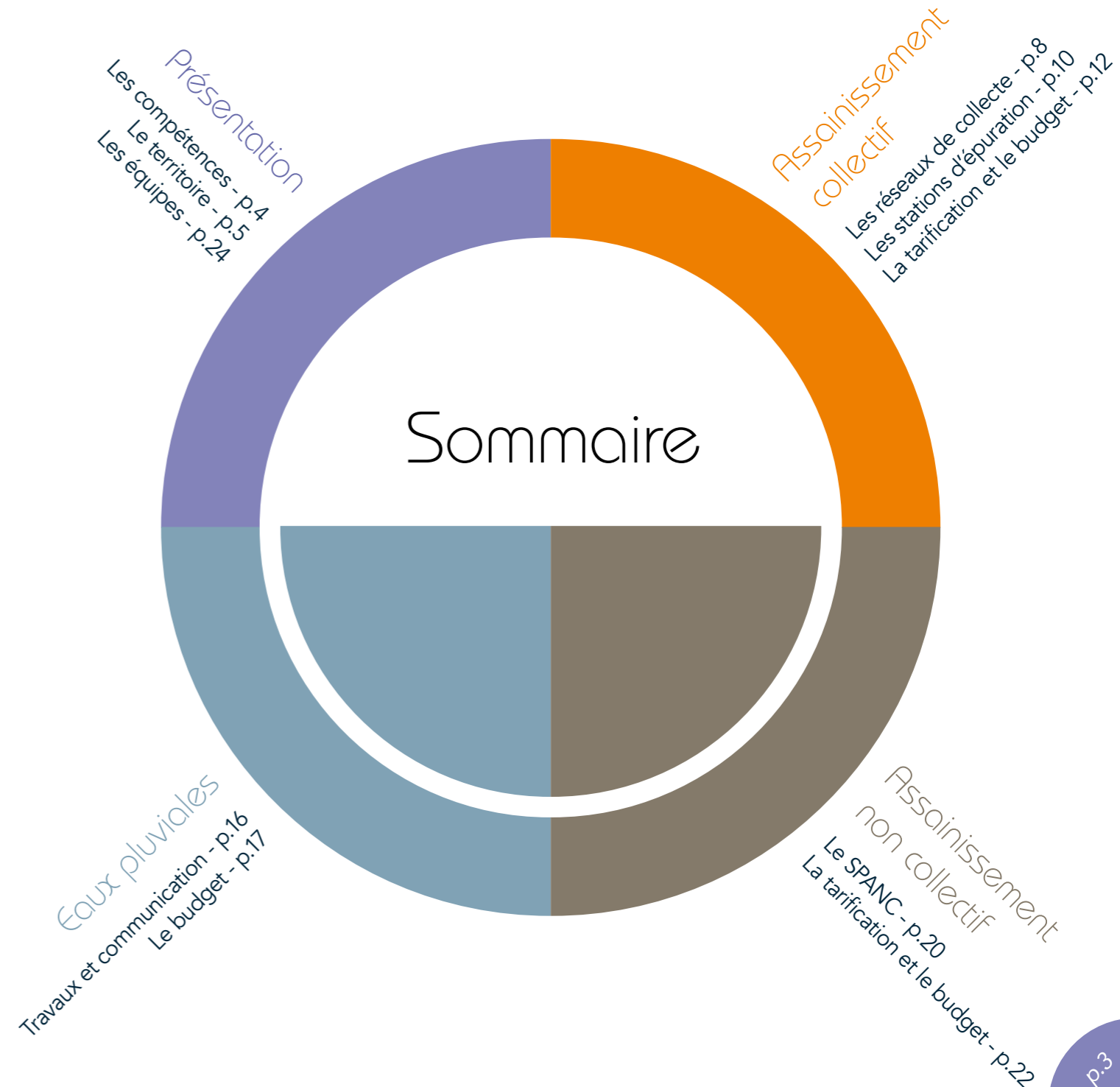
Ce poste a pour principal objectif de faire connaître cette stratégie auprès de l'ensemble des porteurs de projets (collectivités, architectes, promoteurs immobiliers, particuliers...), et de les accompagner, dès la phase de conception, à la mise en œuvre d'aménagements intégrés et durables de gestion des eaux pluviales.

Une chargée de mission rejets non domestiques est également venue compléter l'équipe du SYSEG en mai 2022. Sa principale mission consistera à veiller à ce que chaque entreprise générant des déversements d'eaux usées autres que domestiques - provenant des activités commerciales, artisanales, industrielles, agricoles ou libérales, métiers de bouche inclus - ait bien en sa possession un arrêté d'autorisation spéciale de déversement de ce type d'effluents au réseau public d'assainissement. Cet arrêté est délivré par le SYSEG et signé par le Maire de la commune. Par leur nature, ces rejets peuvent porter atteinte au milieu naturel, les stations d'épuration n'étant pas conçues pour traiter tous les types de pollutions.

La chargée de mission accompagnera les entreprises dans la régularisation de leur situation. Elle les conseillera sur les modalités de traitement et de suivi à mettre en place le cas échéant, avant le rejet de leurs eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement public.

Ainsi le SYSEG est désormais armé pour accompagner l'ensemble des usagers - particuliers et professionnels - dans la bonne gestion de leurs rejets d'eaux usées et pluviales.

Gérard Faurat
Président du SYSEG



Le territoire

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| Beuvallon | Montagny |
| Brignais | Mornant |
| Chabanière | Orliénas |
| Chaponost (ZI des Troques) | Riverie |
| Chaussan | S ^t -Laurent-d'Agnay |
| Echalas* | S ^t -Romain-en-Gier* |
| Loire-sur-Rhône* | Taluyers |
| Millery | Vourles |

*Adhésion par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération

15 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Le SYSEG assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Ces opérations nécessitent la création, la gestion et l'entretien de différents ouvrages. La Métropole de Lyon a confié au SYSEG le transport et le traitement des effluents des communes de Givors et Grigny par voie de convention jusqu'au 31 décembre 2027.

15 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES (EP)

Le SYSEG assure la création, la gestion et l'entretien :






- des réseaux séparatifs canalisés,
- des bassins de rétention d'eaux pluviales.

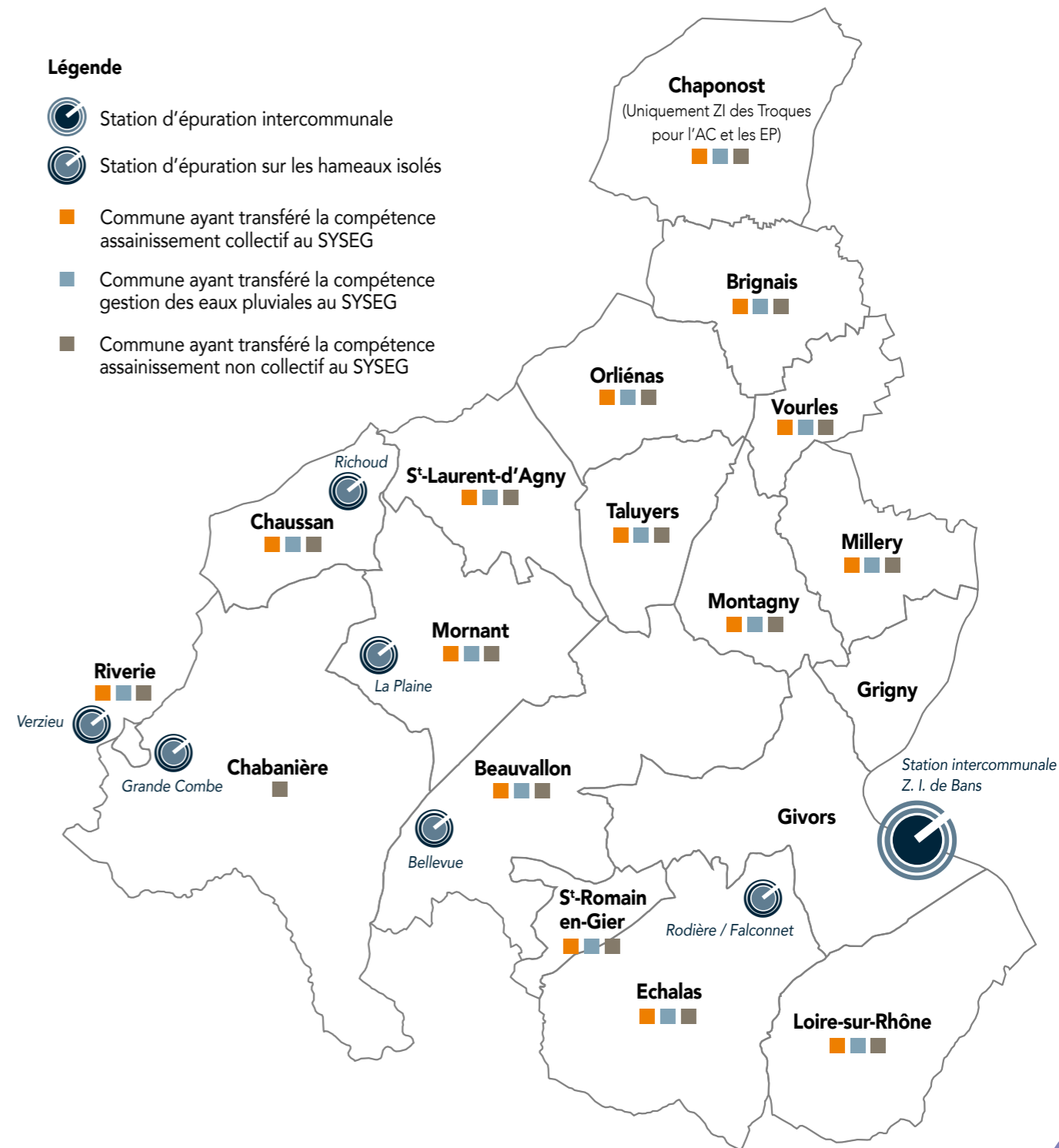
16 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) du SYSEG assure :

- le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- la prestation de vidange,
- l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées.

Légende

-  Station d'épuration intercommunale
-  Station d'épuration sur les hameaux isolés
-  Commune ayant transféré la compétence assainissement collectif au SYSEG
-  Commune ayant transféré la compétence gestion des eaux pluviales au SYSEG
-  Commune ayant transféré la compétence assainissement non collectif au SYSEG



AC

assainissement collectif

Remplacement d'une canalisation unitaire par un réseau séparatif sur le secteur situé entre les rues Croix Clément et Grosse Roche à Montagny.



Repères



45 286* habitants

desservis

* hors Givors et Grigny



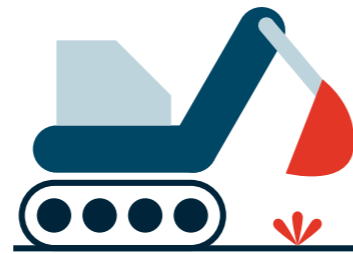
320 km
de réseaux



5 444 413 m³
d'eaux usées
traitées

La rénovation du poste de relevage des eaux usées au lieu dit La Côte à Mornant a permis d'intégrer la technique des pompes en ligne.

Grâce à elles, la maintenance de l'équipement s'effectuera désormais dans des conditions plus confortables et les rejets d'eaux usées au milieu naturel seront diminués.



Fil d'actualités sur les réseaux

• Brignais (rue de la Giraudière)

Mise en séparatif des réseaux de la rue de la Giraudière et ses rues adjacentes. L'ancienne canalisation d'eaux usées a été conservée pour le transport des eaux pluviales.

Montant global des travaux et maîtrise d'œuvre - eaux usées et eaux pluviales - (lire page 16) : 836 012 € HT (dont 500 696 € HT réglés en 2021)
Subvention agence de l'eau : 268 285 € (103 600 € pour l'assainissement et 164 685 € pour les eaux pluviales)

• Chassagny/Beauvallon (rénovation du collecteur des Platières)

Après une première tranche réalisée en 2020 à hauteur de la route des Varennes et du rond point situé sur la RD 42 à Chassagny, une seconde tranche de travaux s'est déroulée route de Ravel en direction de Saint-Laurent-d'Agny.

Les travaux de rénovation d'un réseau d'eaux usées

et de création d'un réseau d'eaux pluviales pour la ZAC des Platières ainsi que leur exutoire dans un bassin sur le même secteur ont été réalisés en commun avec la COPAMO.

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre de la seconde tranche payé en 2021 : 422 378 € HT
Subvention attendue de l'agence de l'eau : 232 847 €.

• Mornant (poste de relevage des eaux usées de La Côte)

Chargé de remonter les eaux usées d'une majeure partie des habitants de Mornant et de Chaussan vers le collecteur transportant les effluents jusqu'à la station d'épuration du SYSEG située à Givors, le poste de relevage de La Côte à Mornant a été réhabilité. Construit il y a une trentaine d'années, celui-ci était devenu vétuste et sous-dimensionné compte-tenu de l'essor démographique rencontré au cours des dernières décennies sur le secteur mornantais. Cette rénovation permettra d'augmenter le débit de l'équipement de 130 à 200 m³/heure.

Montant des travaux et maîtrise d'œuvre sur 2021 : 198 259 € HT
Subvention attendue de l'agence de l'eau : 93 477 €.

• Givors (poste de relevage des eaux usées de Port de Bief)

Pour supprimer les nuisances olfactives ressenties par les riverains voisins du poste de relevage lors des fortes chaleurs, une ventilation et un traitement de l'air avec une filtration par charbon actif ont été installés sur l'équipement. La sécurisation de l'armoire électrique du poste a également été effectuée.

Montant des travaux : 39 304 € HT ■



Réhabilitation de la tranche 2 du collecteur d'eaux usées desservant la zone d'activité des Platières à Mornant.



De nouveaux équipements pour la station d'épuration.
Un dégrilleur à maille plus fine permet désormais de retenir de plus petits déchets pour qu'ils ne puissent pas poursuivre leur course dans le cycle de dépollution des eaux usées. (Photo Véolia)

6 stations d'épuration pour traiter les effluents des petits hameaux



Beauvallon / Bellevue
100 équivalents habitants (environ 60 e.h. raccordés)



Chaussan / Richoud
140 e.h. (environ 80 e.h. raccordés)



Echalas, Rodière / Falconnet
120 e.h. (environ 110 e.h. raccordés)



Mornant / La Plaine
195 e.h. (moins de 160 e.h. raccordés)



Riverie - 2 stations d'épuration
303 e.h. (moins de 190 e.h. raccordés)



• La station d'épuration intercommunale

Tour d'horizon des principaux aménagements effectués sur l'équipement en 2021.

La désodorisation de la tranche 1 ne fonctionnant plus depuis plusieurs années, elle a été convertie en désodorisation biologique à titre d'essai pilote.

Une pompe de secours, permettant de doubler le dispositif de pompage des boues épaissies en cas de panne, a été mise en place.

Dans un état vétuste, le dessableur situé en début de chaîne de dépollution des eaux usées a été renouvelé.

Une parabole pour observer les étoiles ? Non, c'est l'arrivée du nouveau dessableur. Le sable collecté par décantation est utilisé pour stabiliser les canalisations en fond de tranchée lors des travaux de rénovation des réseaux. (Photo Véolia)

Le compacteur des refus de dégrillage a lui aussi dû être changé, du fait de l'augmentation des tonnages collectés provoquée par le remplacement du dégrilleur grossier, par un dispositif à maille plus serrée.

Les travaux de mise en sécurité de la station d'épuration se sont poursuivis avec l'installation de garde-corps, de trappes composites...

Montant de l'ensemble des travaux engagés en 2021 qui apparaîtront sur le budget 2022 : 232 375 € HT

• Zoom sur les boues de la station

Elles sont stockées sur 2 aires situées à Beauvallon (Saint-Andéol-le-Château) et Givors, dont les capacités respectives sont de 2 800 et 1 200 tonnes.

La quantité de boues produites annuellement tend à augmenter depuis plusieurs années, ce qui provoque des difficultés de stockage. Cette hausse s'explique par le renouvellement de nombreux ouvrages de traitement, qui permettent de mieux abattre les pollutions et donc produisent davantage de boues d'épuration.

5 538 tonnes de boues ont été épandues sur une surface de 388 hectares répartie sur les parcelles de 17 agriculteurs. Environ 82 tonnes de boues ont été compostées car elles ne pouvaient faire l'objet d'un épandage agricole en raison de problèmes de stockage (boues trop liquides).

Elles sont **analysées de façon bimensuelle** par un laboratoire agréé pour connaître leur qualité agronomique et détecter la présence d'autres éléments. En cas de mesures non conformes, les boues sont incinérées.

La siccité* moyenne des boues était de **31,30 %** en 2021.

Les boues épandues sur l'année respectent les valeurs limites réglementaires sur les éléments traces métalliques et sur les composés traces organiques. **Aucune analyse non conforme n'a été relevée.** ■

* Proportion de matière sèche contenue dans les boues.

Quelques chiffres sur les volumes traités

• **Le volume annuel d'effluents traités en 2021 par la station est de 5 444 413 m³** (soit une augmentation d'environ 36 %/2020). Sur ce volume, 1 813 79 m³ d'effluents ont été rejetés directement dans le Rhône (soit une très forte augmentation de 488 %/2020). Ces rejets correspondent aux volumes mesurés sur le déversoir d'orage situé en entrée de la station.

Ce volume déversé représente 2,30 % des effluents collectés en amont de la station d'épuration (contre 0,76 % en 2020). Ces chiffres résultent d'une année 2021 fortement pluvieuse comparativement à l'année 2020 (1 049,4 mm contre 635 mm, soit plus de 65 % d'augmentation).

• **Le volume facturé aux usagers est de 3 303 236 m³**, un volume en diminution de 2 % par rapport à celui de 2020.

• **Environ 50 % des eaux traitées à la station d'épuration par temps sec sont des eaux claires parasites** qui réussissent à s'infiltrer dans les canalisations, et des eaux pluviales issues des réseaux unitaires qui ne nécessitent à l'origine aucun traitement.

Population desservie

• **45 286 habitants desservis** selon la population légale recensée par l'INSEE, soit 19 141 abonnés hors Givors et Grigny (+ 2,21 % entre 2020 et 2021).

• **Consommation d'eau moyenne :** 123 litres/jour/habitant (+ 11,3 % par rapport à 2020)

Coût moyen de l'assainissement* hors redevance

COMMUNES	€ HT/m ³
Beauvallon (Chassagny)	1,7876
Beauvallon (S ^t -Andéol-le-Château)	1,7831
Beauvallon (S ^t -Jean-de-Toussas)	1,8451
Brignais	1,7274
Chaponost (Z.I. des Troques)	1,6926
Chaussan	1,7632
Millery	1,7730
Montagny	1,7855
Mornant	1,7471
Orliénas	1,7723
Riverie	1,7926
S ^t -Laurent-d'Agny	1,7759
Taluyers	1,7993
Vourles	1,7533
Echalas (Vienne Condrieu Agglo.)	1,7942
Loire-sur-Rhône (Vienne Condrieu Agglo.)	1,7497
S ^t -Romain-en-Gier (Vienne Condrieu Agglo.)	1,7518
MOYENNE	1,7702

* au 1^{er} janvier 2022 pour une facture de 120 m³

Comment est financé le service ?

- Par la **surtaxe assainissement perçue auprès des abonnés** sur la facture d'eau, soit 1 762 026 €.
- Par la **Métropole de Lyon** qui a versé au SYSEG une participation de 1 458 219 € pour les investissements, le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny.
- Par la **PFAC** (Participation Financière à l'Assainissement Collectif), soit 289 803 €.
- Par la **commune de Chabanière** qui a versé au SYSEG une participation de 2 475 € pour l'entretien de la station d'épuration de Bellevue.
- La **prime pour épuration versée par l'agence de l'eau n'a pu être délivrée** compte-tenu de la non conformité des performances de la station exigées par l'Etat sur les résultats de l'année 2020.

Exploitation du service

- La collecte, le transport et la dépollution des eaux usées s'effectuent sous la forme d'une **délégation de service public** assurée par VEOLIA Eau sur l'ensemble du territoire du SYSEG dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 6 ans (juillet 2018 à juillet 2024).

Patrimoine

- 58 km de collecteurs de transport intercommunaux unitaires.
- 262 km de réseaux de collecteurs unitaires ou séparatifs.
- Plus de 7 600 regards et plus de 3 250 grilles et avaloirs.
- 31 stations de relevage ou de refoulement.
- 7 stations d'épuration (lire pages 10/11).

FINANCES ET BUDGET

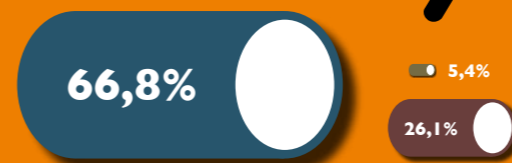
• **Dépenses de fonctionnement : 2 845 884 € HT**
ramenées à 1 727 035 € (dont 1 118 849 € d'opérations d'ordre)

■ **Charges à caractère général (66,8%)**
(Rémunération de Veolia pour les usagers de Givors et Grigny, véhicules, assurances, frais administratifs, taxes et redevances, frais des locaux, publications, charges exceptionnelles...)

■ **Charges de personnel (26,1%)**

■ **Charges financières (5,4%)**
Remboursement des intérêts des emprunts

■ **Indemnités des élus (1,7%)**



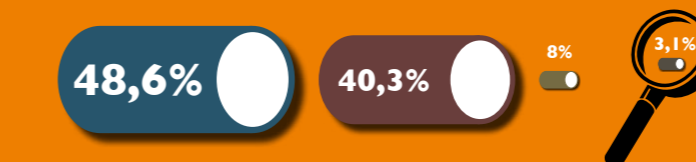
• **Recettes de fonctionnement : 4 104 919 € HT**
ramenées à 3 624 598 € (dont 480 321 € d'opérations d'ordre)

■ **Surtaxe perçue auprès des usagers sur leur facture d'eau pour financer le service (48,6%)**

■ **Participations Métropole de Lyon et Chabanière (40,3%)**

■ **PFAC : Participation pour le Financement de l'A.C. (8%)**

■ **Autres (Subvention agence de l'eau, remboursements par le SMAGGA et le SITOM des frais de gestion des locaux et régularisation) (3,1%)**



• **Dépenses d'investissement : 1 925 381 € HT**
ramenées à 1 445 060 € (dont 480 321 € d'opérations d'ordre)

■ **Réhabilitation collecteur Platières (29,2%)**

■ **Travaux divers sur les réseaux et les stations d'épuration, maîtrise d'ouvrage (23,8%)**

■ **Réhabilitation du poste de relevage de Mornant la Côte (13,7%)**

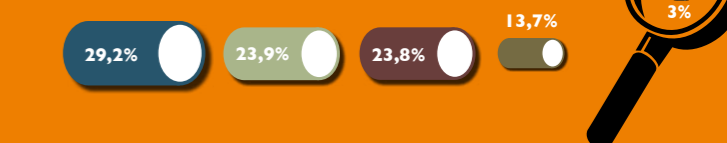
■ **Mise en séparatif rue de la Giraudière (5,5%)**

■ **Etudes réseaux d'assainissement à Echalas et Millery**
■ **Audit de la station d'épuration de Givors (3%)**

■ **Charges financières (23,9%)**
Remboursement du capital des emprunts

■ **Non représentés sur le graphique**

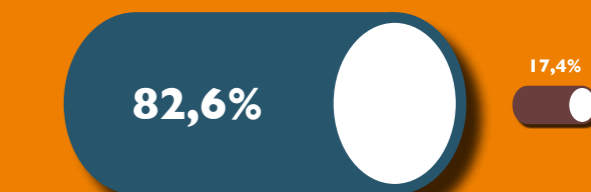
□ **Achat de matériel (0,9%)**



• **Recettes d'investissement : 2 901 670€ HT**
ramenées à 1 782 821 € (dont 1 118 849 € d'opérations d'ordre)

■ **Affectation du résultat (82,6%)**

■ **Subvention de l'Agence de l'Eau (17,4%)**



EP

eaux pluviales

Organisation d'une webconférence sur la thématique des eaux pluviales dans les locaux du SYSEG.



Repères



132 km
de canalisations



35 bassins tampons



50 % d'eau propre
traitée à la station
par temps sec



Un bassin d'infiltration des eaux pluviales a été enterré sous les jardins paysagers de l'ancien couvent situé rue de la Giraudière à Brignais.

Une pluie d'actions



• Les travaux

- Brignais (rue de la Giraudière). Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur le quartier de la Giraudière et création d'un bassin d'infiltration de 422 m³.

Montant des travaux* : 506 083 € TTC

- Brignais (Champ du Mont). Face à l'insuffisance du réseau en place pour collecter les eaux pluviales, un réseau parallèle de diamètre 500 mm a été installé pour intercepter et canaliser les importants ruissellements traversant une parcelle privée.

Montant des travaux* : 62 282 € TTC

- Loire-sur-Rhône (rue du Perrin). Création d'un réseau d'eaux pluviales sur un linéaire de 65 mètres.

Montant des travaux* : 60 222 € TTC

- Montagny (quartier de Sourzy). Dans le cadre d'une future mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales, le SYSEG est intervenu sur des propriétés privées afin de remplacer l'actuelle canalisation unitaire par un réseau séparatif d'environ 90 mètres.

Montant des travaux* : 68 694 € TTC

• Les actions de communication

- Un film d'animation destiné aux différents publics (élus, architectes, promoteurs, scolaires...) disponible sur la chaîne Youtube du SYSEG.



- Un premier guide technique exposant une dizaine de solutions alternatives au tout tuyau destiné aux acteurs publics et privés de l'aménagement du territoire.

- Un second guide sur la désimperméabilisation des cours d'école (accompagné d'une web conférence sur la même thématique) a été remis à l'ensemble des adjoints aux affaires scolaires des communes adhérentes.



- Une mise à jour du site internet avec l'ajout de pages thématiques (idées préconçues, désimperméabilisation des cours d'école).

- L'organisation d'une webconférence (avec les interventions du GRAIE, de l'INSA, de la Métropole de Lyon, de la commune de Meys et d'un architecte paysagiste - agence Talpa) a permis de réunir une soixantaine de participants.



Coût des actions : 37 865 € HT

FINANCES ET BUDGET

• Dépenses de fonctionnement : 413 683 € ramenées à 222 096 € (dont 191 587 € d'opérations d'ordre)

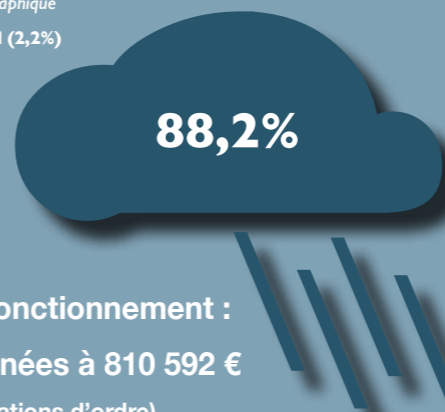
■ Charges à caractère général (entretien des réseaux et des bassins, nettoyage des grilles, curage...) (88,2%)

■ Régularisation de la participation des communes (3,2%)

■ Charges financières (intérêts et commission des emprunts) (6,4%)

Non représentées sur le graphique

□ Charges de personnel (2,2%)



• Recettes de fonctionnement : 815 738 € ramenées à 810 592 € (dont 5 146 € d'opérations d'ordre)

Participation des communes aux dépenses de fonc. et d'inv.

Participation des communes	dette et frais de fonct. ⁽¹⁾	frais d'invest.	Quote-part réseaux unitaires	Total
Beauvallon	21 036 €	16 991 €	4 936 €	42 963 €
Brignais	45 518 €	392 866 €	14 677 €	453 061 €
Chaponost (Z.I. Les Troques)	1 151 €	0 €	0 €	1 151 €
Chaussan	3 331 €	0 €	590 €	3 921 €
Millery	15 836 €	0 €	8 986 €	24 822 €
Montagny	11 644 €	0 €	2 165 €	13 809 €
Mornant	13 032 €	0 €	8 016 €	21 048 €
Orliénas	51 985 €	0 €	677 €	52 662 €
Riverie	798 €	0 €	356 €	1 154 €
S'-Laurent-d'Agny	23 002 €	17 171 €	872 €	41 045 €
Taluyers	7 636 €	0 €	2 886 €	10 522 €
Vourles	21 529 €	1 725 €	2 583 €	25 837 €
V.C. Agglomération ⁽²⁾	44 970 €	0 €	4 756 €	49 726 €
Total	261 468 €	428 753 €	51 500 €	741 721 €

⁽¹⁾ Régularisations 2021 non incluses - ⁽²⁾ Echalas, Loire-sur-Rhône, S'-Romain-en-Gier

• Dépenses d'investissement : 868 307 € ramenées à 863 161 € (dont 5 146 € d'opérations d'ordre)

■ Brignais mise en séparatif de la rue de la Giraudière (58,6%)

■ Montagny aménagement de réseau au quartier de Sourzy (8%)

■ Brignais travaux sur les réseaux, quartier Champ du Mont (7,2%)

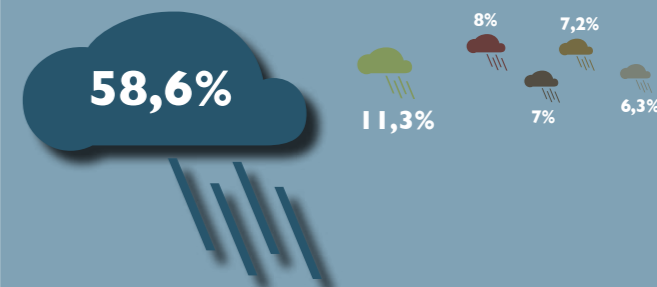
■ Loire-sur-Rhône création d'une antenne eaux pluviales rue du Perrin (7%)

■ Travaux divers sur les communes (6,3%)

■ Charges financières (11,3%)

Non représentées sur le graphique

□ Etudes Mornant et zonages Saint-Romain-en-Gier (1,6%)

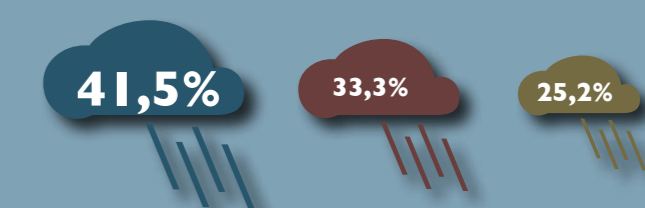


• Recettes d'investissement : 390 012 € ramenées à 198 425 € (dont 191 587 € d'opérations d'ordre et patrimoniales)

■ Subvention agence de l'eau (travaux Brignais) (41,5%)

■ FCTVA (33,3%)

■ Souscription d'emprunts (25,2%)



La conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est vérifiée sur le terrain par les agents du SPANC.

ANC

assainissement non collectif



Repères



2 813
installations



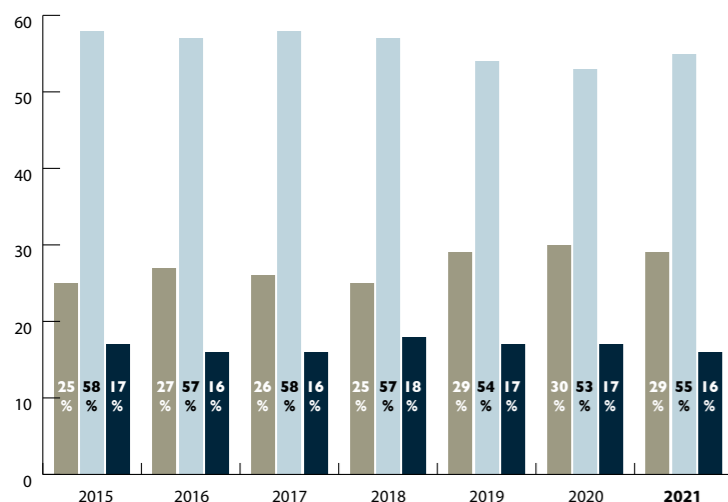
500
contrôles



29 % d'installations
conformes

Evolution de la conformité des installations

Pour améliorer la compréhension de l'état du parc, sa terminologie a changé depuis 2021. Les qualificatifs utilisés font désormais état de : **conformité/non conformité** et non plus d'avis **favorable/défavorable**.



Légende

😊 Avis conforme

😐 Avis non conforme **sans risques** pour l'environnement et la salubrité publique.

Obligation de réhabilitation dans un délai d'un an en cas de vente.

😞 Avis non conforme **avec risques** pour l'environnement et la salubrité publique.

Obligation de réhabilitation dans un délai de 4 ans suite au contrôle constatant la non conformité.

Obligation de réhabilitation dans un délai de un an en cas de vente.

500 contrôles pour le SPANC*

* Service Public de l'Assainissement Non Collectif

• Comment se déroule un contrôle ?

Le contrôle de l'existant porte sur :

1. Le bon état des ouvrages, leur ventilation, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents.
2. L'accumulation normale des boues.
3. La vérification des vidanges et des bacs à graisses.

L'utilisateur bénéficie des conseils apportés par la technicienne, notamment sur l'entretien de son installation.

Les contrôles de conception et réalisation (création et/ou réhabilitation) portent sur :

1. Le contrôle de conception/implantation : validation du projet, vérification du dimensionnement de la filière, du respect des distances réglementaires, la cohérence de la filière préconisée en fonction du type de sol rencontré.
2. Le contrôle de réalisation : au moins deux visites dont une avant remblaiement afin de vérifier le respect des règles de l'art.

• Parcours simplifié des étapes pour une réhabilitation

1. Réalisation d'une étude de faisabilité et de dimensionnement par un bureau d'étude.
2. Déclaration via un formulaire de la demande d'installation.
3. Validation du projet par le SPANC et édition d'un rapport de conception.
4. Réalisation des travaux par un professionnel. Vérification simultanée et obligatoire par le SPANC. Edition d'un rapport de réalisation.

Zoom sur l'état du parc

COMMUNES	INSTALLATIONS	ÉTAT DE CONFORMITÉ EN UNITÉS			ÉTAT DE CONFORMITÉ EN %		
		😊	😐	😞	😊	😐	😞
Beauvallon	304	91	160	53	30 %	53 %	17 %
Brignais	84	24	51	9	29 %	61 %	11 %
Chabanière	561	147	283	131	26 %	50 %	23 %
Chaponost	391	125	207	59	32 %	53 %	15 %
Chaussan	119	43	58	18	36 %	49 %	15 %
Echalas	291	125	123	43	43 %	42 %	15 %
Loire-sur-Rhône	145	68	51	26	47 %	35 %	18 %
Millery	197	36	154	7	18 %	78 %	4 %
Montagny	71	4	56	11	6 %	79 %	15 %
Mornant	168	36	110	22	21 %	65 %	13 %
Orliénas	217	42	124	51	19 %	57 %	24 %
Riverie	4	0	4	0	0 %	100 %	0 %
Saint-Laurent-d'Agnay	96	29	60	7	30 %	63 %	7 %
Saint-Romain-en-Gier	10	3	4	3	30 %	40 %	30 %
Taluyers	125	36	70	19	29 %	56 %	15 %
Vourles	37	4	29	4	11 %	78 %	11 %
Total	2 813	821	1550	442	29 %	55 %	16 %

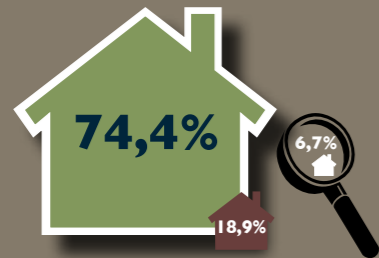
Aujourd'hui 442 installations génèrent des pollutions sur les milieux naturels. Leur réhabilitation est urgente et obligatoire.

Convainquons tous ensemble les usagers d'engager des travaux !

FINANCES ET BUDGET

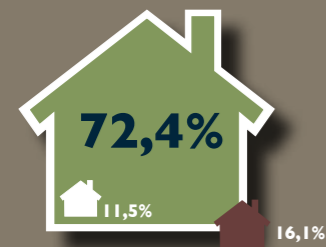
• Dépenses de fonctionnement : 99 159 €

- Charges de personnel pour 2 postes de technicien (74,4%)
- Charges à caractère général (18,9%)
(tournées de vidanges, frais d'affranchissement, frais liés au véhicule, téléphone...)
- Opérations d'ordre (6,7%)



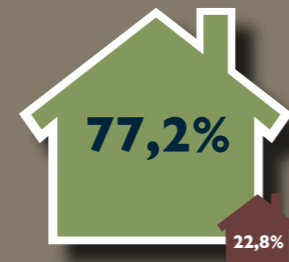
• Recettes de fonctionnement : 99 698 €

- Recettes liées aux redevances (72,4%)
- Atténuations de charges et produits exceptionnels (16,1%)
- Remboursement des particuliers pour les vidanges (11,5%)



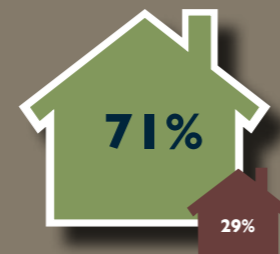
• Dépenses d'investissement : 18 831 €

- Opérations d'ordre (77,2%)
- Achat de mobilier et de matériel informatique (22,8%)



• Recettes d'investissement : 9 418 €

- Opérations d'ordres (71%)
- FCTVA (29%)



• Combien ça coûte ?

Le budget du SPANC s'équilibre uniquement au moyen des redevances perçues auprès des usagers. Elles sont facturées par celui-ci une fois le service effectué. Il dispose d'une régie de recettes pour leur encaissement. En cas de non paiement, c'est le Service de Gestion Comptable (SGC) de Givors qui est en charge du recouvrement de ces sommes. La redevance d'assainissement n'est pas soumise à la TVA.

Montant des différentes redevances au 1^{er} janvier 2021 :

- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 6 ans) : 132 €
Si caractère urgent : majoration de 40 €
- Contrôle de conception d'implantation : 100 €
- Contrôle de réalisation exécuté dans le cadre d'une création ou d'une réhabilitation : 150 €
- Redevance dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'ANC : 30 €/vidange.

Félicitations aux 55 usagers ayant réhabilité leurs installations.

Le SPANC doit être associé à la réhabilitation de chaque installation.

Les usagers doivent impérativement respecter les procédures garantissant la conformité des travaux.

(lire parcours simplifié des étapes pour une réhabilitation page 20)



• Vidanger son installation à des tarifs préférentiels

En 2021, 46 usagers ont fait appel au SPANC du SYSEG pour vidanger leur installation. Outre le fait de garantir le bon fonctionnement de leur filière, cette opération permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs compte-tenu des économies d'échelle réalisées grâce au nombre de vidanges effectuées. Ce service est systématiquement proposé aux usagers dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement de leur installation effectué lors du passage des techniciennes du SPANC.

Les équipes 2022

LE BUREAU

- **Gérard FAURAT**
Président
- **Gérard MAHINC**
1^{er} Vice-Président / Communication et ANC
- **Guillaume LEVEQUE**
2^{ème} Vice-Président / Finances
- **Thierry DILLENSEGER**
3^{ème} Vice-Président / Stations d'épuration
- **Roger REMILLY**
4^{ème} Vice-Président / Réseaux AC et EP
- **Gaël DOUARD**
5^{ème} Vice-Président / Problématique EP, zonages EP et AC

LES PERMANENTS

- **Christelle FARGEAS** - Directrice
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Régine THOLLET** - Assistante administrative
- **Claire VIRICEL** - Assistante administrative
- **Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS** - Responsable technique
- **Kimberley BONTE** - Technicienne ANC
- **Flavie IBANEZ-PICASSO MAGNIN** - Technicienne ANC
- **Christophe DOMENGET** - Technicien AC
- **Clément JOBARD** - Technicien AC
- **Romane HELM** - Chargée de l'instruction des demandes d'urbanisme
- **Valentin DEVILLE** - Chargé de mission eaux pluviales
- **Leslie WIMMERS** - Chargée de mission rejets non domestiques
(arrivée en mai 2022)

LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU MANDAT 2020/2026

Beauvallon

Gérard FAURAT
François PINGON

Brignais

Roger REMILLY
Erwan LE SAUX
Jean-Philippe GILLET
Solange VENDITTELLI

Chabanière

Martine PERRON
Evelyne BESSON

Chaponost

Jean-François PERRAUD
Jérôme CROZET

Chaussan

Christophe GRANGE
Didier GUYOT

Millery

Guillaume LEVEQUE
Michel CASTELLANO

Montagny

Christophe BAUDUIN
Jean-Luc BERARD

Mornant

Gaël DOUARD
Jean-Marc MACHON
Patrick BERRET

Orliénas

Nathalie CHARTOIRE
Cédric BOURGUIGNON

Riverie

Vincent GUGLIELMI
Claire BASSET-BELLEINGUER

St-Laurent-d'Agy

Vincent PASQUIER
Denis MONOD

Taluyers

Pierre-Luc GUITTET
Jean-Jacques COURBON

Vourles

Thierry DILLENSEGER
Dominique REGNIER

Vienne Condrieu

Agglomération
Alain CLERC
Gérard MAHINC
Roger SIMON
Michèle BOIRON
François DAROUX
Pascal GALAMAND



Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors
262, rue Barthélemy Thimonnier - Parc d'activités de Sacunç - 69530 Brignais
☎ 04 72 31 90 73 ✉ syseg@smagga-syseg.com 🌐 www.syseg.fr